



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 10935

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle de façon toute particulière l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur le dossier de l'instauration d'une voie de ferroutage qui permettrait de réduire considérablement le surtrafic qui étouffe et pollue dangereusement les populations et l'environnement des vallées de Chamonix et de la Maurienne. En effet la France a cédé face aux pressions italiennes et de la Commission de Bruxelles au sujet de la réouverture du tunnel du Mont-Blanc au trafic de poids lourds. Ceci a eu l'avantage de décharger le tunnel du Fréjus qui supportait l'essentiel des échanges économiques routiers franco-italiens, mais de voir le retour des nuisances sonores et de la pollution dans la vallée de Chamonix. Or une solution alternative et économiquement peu coûteuse compte tenu de ses avantages finaux était possible et a largement été démontrée : l'instauration d'une ligne de ferroutage entre la France et l'Italie via la Suisse. En effet, il est techniquement possible d'aménager et d'ouvrir une telle ligne via celle déjà existante et qui passe par le village transfrontalier de Saint-Gingolph (Haute-Savoie et Valais suisse), puis le tunnel ferroviaire italo-helvétique du Simplon. Une négociation aurait pu être menée avec les autorités helvétiques et italiennes à ce sujet. Or la France a encore une fois pliée devant le lobby des entreprises de fret routier et le Gouvernement italien de M. Berlusconi désireux, lui, de rétablir au plus vite les flux commerciaux avec notre pays quel qu'en soit le prix. La situation n'est, pourtant, plus tolérable dans ce coin des Alpes françaises. L'avenir n'est pas au transport de marchandises par la route, mais via des modes plus écologiques et respectueux des riverains. C'est pour cette raison qu'elle lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend prendre enfin toute ses responsabilités dans ce dossier et s'engager sans tarder vers l'instauration à court terme de la solution de ferroutage via Saint-Gingolph et le Simplon.

Texte de la réponse

Afin de décharger les axes routiers transalpins d'une partie du trafic de poids lourds, une analyse des différents itinéraires de fret entre la France et la Suisse a été conduite à l'initiative (les deux pays). A cette fin, les itinéraires passant par Bâle, Delle, Vallorbe, Genève et Saint-Gingolph ont fait l'objet d'un examen. La plupart de ceux-ci convergent vers l'axe du tunnel suisse du Simplon. Le potentiel disponible du Simplon pour le fret est aujourd'hui de 40 sillons par jour. D'ici à une quinzaine d'années, il devrait être réduit de moitié du fait du développement des trafics suisses. Les études conduites par Réseau ferré de France et les chemins de fer suisses ont mis en évidence l'intérêt d'utiliser les capacités disponibles du tunnel du Simplon en privilégiant l'itinéraire Dijon - Vallorbe - Lausanne. Sa capacité pour le fret correspond au potentiel maximal du tunnel du Simplon. Cet itinéraire fait l'objet d'un programme de modernisation des infrastructures et d'optimisation de l'exploitation. Compte tenu de ces éléments, les itinéraires situés en bordure du lac Léman, dont la ligne Bellegarde - Evian - Saint-Gingolph, devraient être réservés aux trafics locaux de fret et à la circulation des voyageurs. La section Evian - Saint-Gingolph étant fermée à la circulation depuis 1988, des travaux de modernisation de l'infrastructure seraient nécessaires pour développer ces trafics locaux.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10935

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 490

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3238